



La Grande Loge Féminine de France réaffirme que la prostitution est une forme extrême de violence contre les femmes à la veille de l'examen d'une QPC

Paris le 21 janvier 2019

La Grande Loge Féminine de France (GLFF), obédience maçonnique regroupant plus de 14000 femmes, a toujours témoigné de son engagement pour les droits des femmes, la défense de leur intégrité physique, psychologique et morale, l'affirmation de leur dignité

La déclaration de principes, préambule de son Pacte Social dispose ainsi qu'elle « œuvre à l'accomplissement et au respect des droits des Femmes, condition indispensable de l'universalité des droits humains ».

Considérant, comme l'avait énoncé le Parlement européen dans une résolution de 2014, que la prostitution est, en soi, une forme extrême de violence contre les femmes, notamment les plus vulnérables, elle a toujours soutenu, avec force, la position abolitionniste dont la France s'honore.

Elle a fait connaître son soutien à la proposition de loi sur le renforcement de la lutte contre le système prostitutionnel et s'est félicitée de son adoption en avril 2016, notamment en ce qu'elle a cessé de faire peser la responsabilité sur les victimes, c'est à dire les personnes prostituées, et a réorientée la pénalisation sur les coupables de l'exploitation : réseaux criminels et proxénètes, mais aussi les clients, sans lesquels le système ne saurait prospérer.

C'est pourquoi la Grande loge Féminine de France s'inquiète vivement de la démarche de quelques associations qui s'étaient violemment opposées à cette loi et tentent maintenant de la remettre en cause par le biais d'une Question Prioritaire de Constitutionnalité, arguant que la loi porterait « atteinte gravement aux droits et libertés que la constitution garantit », notamment « l'autonomie personnelle, la liberté contractuelle, la liberté d'entreprendre ».

La Grande Loge féminine de France réaffirme

- que la marchandisation du corps n'est pas une activité commerciale comme une autre mais une violence sexuelle et une atteinte à la dignité,
- que les droits et libertés à défendre ne sont pas ceux des pourvoyeurs de la traite d'être humains, qu'ils en soient organisateurs ou bénéficiaires,
- que l'égalité est incompatible avec le rapport de domination qui fonde l'achat d'actes sexuels.

Elle s'associe aux associations, aux parlementaires et aux ministres qui ont fait connaître leur opposition à toute censure de la loi.

Contact Presse : mary@glff.org